



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION DE LA LOIRE AVAL DANS L'AGGLOMERATION NANTAISE

Communes de BOUGUENAIS, COUERON, INDRE,
LA MONTAGNE, LE PELLERIN, NANTES, REZE,
SAINT-HERBLAIN, SAINT-JEAN-DE-BOISEAU et SAINT-
SEBASTIEN-SUR-LOIRE

Zonage réglementaire

Le Pellerin (secteur amont)

LEGENDE

	R : champ d'expansion des crues affecté par un aléa fort		B : secteur urbain affecté par un aléa fort
	R1 : champ d'expansion des crues affecté par un aléa fort et situé dans un secteur de requalification urbaine		B1, B2 : secteurs urbains affectés par un aléa fort inclus dans une zone de requalification urbaine. B1 : Rezé Pimil les Isles (RUI) B2 : Nantes Bas Chantenay (RUBC)
	r : champ d'expansion des crues affecté par un aléa moyen ou faible		b : secteur urbain affecté par un aléa moyen ou faible
	Zp : secteur spécifique d'activités portuaires en lien avec le fleuve		be : secteur urbain dense affecté par un aléa moyen ou faible
	NIV : secteur non inondable vulnérable		M1, k2 : secteurs urbains affectés par un aléa moyen ou faible inclus dans une zone de requalification urbaine. M1 : Rezé Pimil les Isles (RUI) k2 : Nantes Bas Chantenay (RUBC)
	RUI : zone de requalification urbaine de Rezé / Pimil - Les Isles		Limite communale
	RUBC : zone de requalification urbaine de Nantes / Bas Chantenay		5,60 Cote NGF de la crue de référence du PPRI
			5,61 Limite continue - cote tous les 5 cm
			Limite discontinue - cote tous les 1 cm

Echelle : 1/5000

2014